



Mise à pied conservatoire

Par Layla

Bonjour

Je travaille en crèche associative depuis 14 ans et dont le contexte financier est difficile depuis 2021

Pour y remédier l'association veut réduire la masse salariale en réduisant le personnel à 4 professionnels.

Lors d'une réunion le 12 avril, les membres du bureau ont indiqué qu'il n'avait pas le choix.

nous les salariés avons exprimé que cela n'était pas notre choix, que nous ne pourrions pas faire le même travail...

Sous pression depuis 2021 j'ai craqué, j'étais en colère, mais ni insulte ni menace de ma part.

Le soir même je faisais un message indiquant que je ne supportais plus la pression, que j'étais épuisée et donc allait voir le médecin.

Qu'il fallait que je prenne du recul pour me préserver.

Et que ce qui c'était passé était regrettable.

En arrêt jusqu'au 27 avril, j'ai reçu un courrier pour une mise à pied conservatoire le 28 daté du 27.

Sachant que j'ai été prolongée.

L'employeur peut-il mettre une mise à pied pendant un arrêt de maladie ?

J'ai RDV avec le médecin du travail, peut-il faire une inaptitude pendant cette période ?

Je précise que je n'ai aucun passif dans l'association.

Merci pour votre retour.

Layla

Par morobar

Bonjour,

L'employeur peut-il mettre une mise à pied pendant un arrêt de maladie ?

Oui en respectant la procédure habituelle.

peut-il faire une inaptitude pendant cette période

Le médecin du travail délivre un bulletin au jour de la visite, que ce soit d'aptitude ou d'inaptitude. Il peut réserver son avis en demandant des examens complémentaires.